

Les membres de la famille Pipistrelle

Pipistrelle commune

Cette espèce est considérée comme la plus commune d'Europe. De la taille d'un morceau de sucre, elle possède un pelage marron roux uni. Elle est très fidèle à son territoire et gîte souvent dans les habitations humaines.

7 Pipistrelle commune (S. Bareille)

Pipistrelle Pygmée

Cette espèce a été séparée en 1997 de la pipistrelle commune, après la mise en évidence de deux fréquences d'émission d'ultrasons et des analyses génétiques. De la taille d'un morceau de sucre, c'est le plus petit chiroptère d'Europe. Souvent son aspect général est plus clair que la Pipistrelle commune. Elle est fréquente sur le littoral languedocien.

Pipistrelle de Kuhl

Cette espèce est reconnue comme la plus urbaine de nos chauves-souris. De la taille d'un bouchon, elle possède un pelage marron roux avec souvent un liseré blanc sur le bord des ailes. Elle gîte souvent dans les habitations humaines.

Pipistrelle de Nathusius

Cette espèce est considérée comme rare en Europe. Plus grosse qu'un bouchon, elle arbore un pelage long et soyeux, brun gris. Migratrice, elle vient prendre ses quartiers d'hiver dans nos contrées, souvent dans les anfractuosités des bâtiments.

Source : Mission nature/ DIREN
Toutes les espèces de chauves-souris présentes dans l'Hérault sont protégées par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 relatif à la protection des mammifères (article L.411-1 du Code de l'Environnement).

Détermination de la présence des chauves-souris dans votre abri

Les chauves-souris sont très discrètes et leur présence n'est pas facile à déterminer.

Pourtant, plusieurs indices sont facilement décelables.

- 1 - Présence de guano au sol ou sur votre abri. Le guano est la déjection que produisent les chauves-souris. Il ressemble à des petites crottes de souris de taille d'un grain de riz. Il est très recherché comme engrais surpuissant.
- 2 - Petite trace blanche sur la planche intérieure de votre abri. Il s'agit des traces d'urine des chauves-souris. Elles attestent sans conteste leur présence
- 3 - A la tombée de la nuit, de petites boules noires sortent de votre abri dans un ballet incessant.
- 4 - Votre abri est numéroté pour permettre un suivi. Si vous constatez la présence de chauves-souris dans votre abri, merci de nous en informer ! Un inventaire sera fait par le Conseil départemental et vous pourrez ainsi participer à la connaissance de ce mammifère.



Contact

Rodolphe MAJUREL
04 67 67 59 13 - romajurel@herault.fr



Département de l'Hérault
1000 rue d'Alco
34087 Montpellier
herault.fr



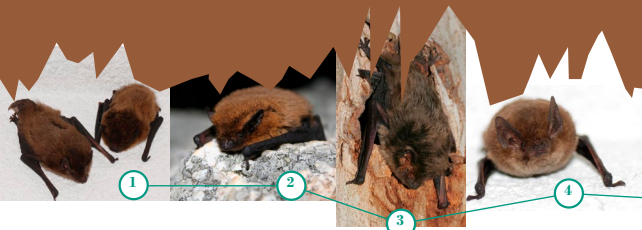
Conception & impression atelier départemental des moyens graphiques - novembre 2015



Un abri pour les chauves-souris



Agir pour la biodiversité



La prise en compte de l'environnement est une préoccupation croissante des politiques agricoles.

Le Département, qui s'inscrit pleinement dans cette démarche dans le cadre de son plan « Agir pour la biodiversité », accompagne les agriculteurs dans la mise en œuvre d'actions en faveur des milieux naturels et de la biodiversité : lutte biologique, biodiversité ordinaire, lutte intégrée. La lutte intégrée vise à limiter les populations de ravageurs (insectes, petits mammifères) qui peuvent nuire aux cultures, en favorisant les espèces utiles, « auxiliaires des cultures », et ainsi limiter les produits phytosanitaires.

En cela, et dans la continuité de ses actions menées en faveur de la protection de l'environnement, le Conseil départemental offre aux agriculteurs qui le souhaitent, cet abri à chauves-souris. Ce nichoir accueillera alors ces mammifères volants, si précieux pour limiter la prolifération des moustiques et autres insectes volants nocturnes, ravageurs des cultures.

La lutte intégrée est naturelle, non coûteuse, efficace et sans effet secondaire. Nous sommes heureux d'y contribuer.

Kléber Mesquida,
Président du Conseil départemental
Député de l'Hérault

- 1 Pipistrelle commune (S. Bareille)
- 2 Pipistrelle de Kuhl (B. Allegrini)
- 3 Pipistrelle de Nathusius (T. Disca)
- 4 Pipistrelle commune (S. Bareille)

Les chauves-souris, un auxiliaire agricole précieux !

Connaissez-vous le rôle des chauves-souris ? Un seul individu est capable de manger en une nuit entre 1000 et 2000 insectes et papillons nocturnes, dont certains sont nuisibles aux cultures.

Afin de favoriser l'implantation, dans les cultures héraultaises, de cet auxiliaire méconnu, le Conseil départemental de l'Hérault met gratuitement à disposition des agriculteurs des abris à chauves-souris à installer sur leurs exploitations. Il est également proposé un suivi de la fréquentation de ces nichoirs. Les chauves-souris ne sont pas LA solution pour lutter contre tous les ravageurs nocturnes, mais elles y contribuent...

Où poser les abris ?

Les abris s'installent de préférence dès la fin de l'hiver car les chauves-souris, juste sorties d'hibernation, cherchent un gîte de transition.

- **Poser l'abri entre 2 et 3 m de haut minimum et suspendu au-dessus du vide afin qu'aucun prédateur ne puisse y accéder. Il doit être suffisamment haut pour ne pas être atteint par les traitements.**
- **Installer solidement l'abri sur un support exposé au sud/sud-est, ou à l'ouest et à l'abri de la pluie, d'un soleil direct trop puissant et du vent. L'emplacement idéal se situe sur des arbres en lisière de forêt, près d'une mare, dans une clairière !**
- **Poser votre abri dans un endroit tranquille et surtout ne dérangez pas ses « locataires »**
- **Veillez à protéger l'arbre sur lequel est accroché le nichoir : ne clouez jamais de pointes dans le tronc. Utilisez du fil de fer pour fixer le nichoir autour de l'arbre en plaçant des morceaux de bois mort entre le tronc et le fil de fer. Pensez à vérifier l'attache chaque année pour éviter un étranglement de l'arbre.**
- **Ne pas installer les abris près d'une source de lumière.**
- **Pour protéger ou imperméabiliser votre abri, vous pouvez le peindre uniquement avec des produits non toxiques comme le brou de noix ou l'huile de lin.**

- 5 Abri en bois de sapin
- 6 Cycle de vie chiroptères



A ne pas faire !

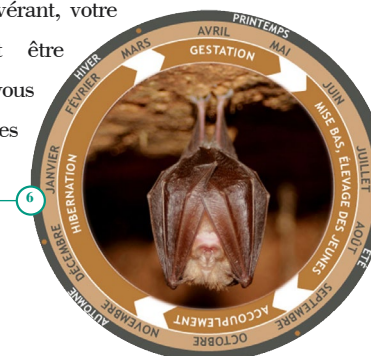
Les chauves-souris, comme tous les mammifères, aiment leur tranquillité. Si vous souhaitez les conserver dans votre abri, ne les dérangez pas !

- **Ne pas descendre votre abri pour voir les chauves-souris.**
- **Ne pas mettre un faisceau lumineux dans l'abri pour voir leur présence.**
- **Ne pas cogner votre abri pour les faire sortir.**
- **Ne rien introduire à l'intérieur de l'abri.**
- **Ne rien jeter sur l'abri.**
- **Ne pas éclairer directement l'abri.**

En résumé, posez votre abri dans un endroit tranquille et observez ses habitants à la tombée de la nuit...

Patience !

Il faudra peut-être plusieurs années avant qu'une colonie de chauves-souris vienne s'installer dans votre gîte. Soyez persévérant, votre patience devrait être récompensée si vous suivez tous ces conseils !



Vous pouvez également devenir un « refuge pour les chauves-souris » : pour plus de renseignement : www.sfepm.org